



**Déclaration des représentants  
FORCE OUVRIÈRE  
au C.C.H.S - MEDDTL  
du jeudi 23 juin 2011**

Monsieur le Président,

Le CCHS, sous cette forme, est à l'aube d'une nouvelle ère établie dans le cadre de la loi sur la rénovation du dialogue social.

Dans ce cadre, nous vous demandons de faire respecter l'engagement de l'administration qui consistait à nous faire une présentation de l'évolution de cette instance, qui deviendra compétente pour les conditions de travail des agents de ce ministère.

Notre organisation condamne la RGPP et sa logique aveuglement comptable et menée sans concertation .

Cette RGPP et les mesures qui en découlent, de manière ininterrompue, mettent en grande souffrance les agents de ce ministère qui sont, de plus en plus, en manque de repères et qui ne comprennent absolument pas ces réformes menées avec une très grande brutalité et une indifférence mal dissimulée à leur égard.

Dans ce cadre, le CCHS avait mis en place une commission souffrance au travail, nous exigeons donc que cette commission soit réactivée et déclinée auprès de tous les agents du ministère.

Cette souffrance au travail se traduit par un mal être de plus en plus d'arrêts de travail, et parfois même par des actes suicidaires.

Nous vous rappelons Monsieur le Président, que le ministère est le deuxième ministère après celui de l'intérieur en nombre de suicides (44 suicides en trois ans et déjà 6 depuis le début de l'année).

Notre organisation n'a eu de cesse de réclamer qu'une pause soit faite dans le cadre de ces réformes afin de pouvoir faire un état des lieux et en tirer les leçons.

Ce que nous voulons pouvoir déterminer, aux travers de cet état des lieux, c'est l'efficacité de cette réforme. Qu'apporte t-elle en terme de qualité du service public à nos concitoyens et est-elle une réelle avancée pour les agents en terme d'efficacité et de conditions de travail ?

L'administration nous a toujours répondu non à ces demandes répétées sauf que maintenant, avec le recul que nous avons sur ces réformes, il y a un premier constat. La RGPP met en grande souffrance les services ainsi que ces personnels et, parfois même, est un facteur très aggravant dans les causes du suicide.

Nous exigeons de l'administration, qu'une instruction claire et précise soit faite dans les services, afin de rappeler à ces chefs leur responsabilité sur la santé physique et mentale de leurs agents, ainsi que l'importance de la mise en œuvre du document repère «éléments de connaissance et d'approfondissement et de la prévention des crises suicidaires».

Monsieur le Président, nous constatons, de séance en séance, que nous avons toujours de très mauvais résultats dans le cadre des accidents de service.

Nous vous demandons de pouvoir, chaque année, mettre en exergue les accidents les plus répétitifs afin d'en faire l'analyse, d'améliorer les pratiques et faire en sorte que ces accidents diminuent de manière drastique.

Au regard des bilans, il est clair que vous avez une ardente obligation de résultat en la matière. Elle ne passera cependant pas sans la traduction d'une autre obligation préalable : l'obligation de moyens, sans laquelle il serait illusoire de s'attendre à la diminution globale des accidents de service au sein de ce ministère.

De plus, FORCE-OUVRIÈRE exige la création d'un groupe de travail sur le maintien du régime indemnitaire des agents, la prise en charge de l'agent jusqu'à l'éventuel reclassement.

Il ne faut pas qu'un drame, puisqu'un accident de service est bien un véritable drame, entraîne d'autres drames qui pourraient pousser l'agent ou sa famille à renoncer à la vie.

La rénovation du dialogue social, ainsi que les accords de Bercy vont fondamentalement changer le dialogue social au sein de la fonction publique, même si nous ne nous berçons pas d'illusions à cet égard. Nous vous alertons sur certaines dérives tels que le télétravail (où aucune base légale n'existe en terme d'organisation du travail), la visioconférence (qui instaurerait la déshumanisation des traitements des dossiers ce qui, dans le cadre du dialogue social, serait un comble), le vote électronique (on en a vu dans d'autres ministères les premiers résultats en terme de participation aux scrutins ... et quels résultats !), les velléités à remettre en cause la participation des suppléants dans les instances (un tournant au sein de notre ministère qui a une pratique saine sur ce sujet), et bien d'autres mesures qui feraient en sorte que le dialogue social, au sein de ce ministère, nous serait confisqué par l'administration.

FORCE OUVRIÈRE condamne la réforme des retraites et plus particulièrement la partie pénibilité où l'administration l'a transformé en prise en compte d'un handicap pour pouvoir partir moins tard en cessation d'activité, ceci est tout simplement scandaleux.

Nous exigeons la réouverture de ce groupe de travail « pénibilité » dont les travaux n'étaient pas exclusivement consacrés à la réparation mais aussi sur l'amélioration des conditions de travail des agents.

FORCE OUVRIÈRE exige des réponses concrètes sur ses sujets et une obligation de résultat en matière d'hygiène et de sécurité au sein de ce ministère afin de préserver la santé physique et mental des agents.